



Affaire massacre du
28 septembre 2009
**Les avocats de
Toumba ne
doutent pas
de sa sécurité**
Page 2



La Guinée abrite le premier Sisafal

Conakry a abrité du lundi 13 au jeudi 16 mars, le premier Symposium international des assistantes et secrétaires francophones, anglophones et lusophones (Sisafal). Page 7

le populaire

le journal qui vous ressemble

Hebdomadaire guinéen d'information générale ● N°553 ● LUNDI 20 MARS 2017 ● 3000 FG ● Fondateur Diallo A. Abdoulaye Tél: (00224) 655 404 294

Incidents meurtriers de Guéckédou **Les révélations du Dr Faya Millimouno**

Il fait beau temps pour la pêche
guinéenne. Mais comment
maintenir la cadence ?

Les lois d'André Loua



Libre Tribune /

JUSTICE POUR LES VICTIMES
DU 28 SEPTEMBRE 2009

**L'AFD réclame
un tribunal
exceptionnel
international**

Pages 2 & 3



8 mars 2017

**Hadja Lislam
Baldé dit sa
part de vérité
aux femmes et
aux hommes**

Page 4



**« Sur les murs, la Poésie »
Ne ratez pas le rendez-vous
du 21 mars au CCFG !**

Dans le cadre de la **Semaine de la francophonie**, dont le poète à la Une au CCFG cette année est **Jacques Prévert (1900-1977)**, la 4e édition de l'événement **« Sur les murs, la Poésie »** a lieu ce 21 mars de 17h à 22h 30, et l'exposition se poursuivra jusqu'au 7 avril 2017. Cette 4e édition est organisée par les Éditions Ganndal, en partenariat avec le CCFG et son Club littéraire. ■

LIBRE TRIBUNE PUBLIQUES

Le Rpg Arc-en-ciel, le cas Dr Ousmane Kaba et le palais...

A son avènement à la tête du PADES, Dr Ousmane Kaba a été officiellement "ignoré" par les caciques du parti présidentiel qui ont opposé leur droit de veto à la publication de tout communiqué sur ce qu'ils appellent "un non événement". Mais c'était sans compter avec les renseignements des services jaunes qui informent le palais au fur et à mesure que l'"adversaire" Kaba plume le Rpg Arc-en-ciel par sa méthode de pêche de militants. Et cela trouble le sommeil de la présidence dont les tenors avaient pris l'option de faire boucher les sources d'enrichissement du docteur en économie, fondateur de l'université Kofi Annan.



Alpha Saliou Wann président de l'AFD

Les avocats de Toumba ne doutent pas de sa sécurité
En Guinée, c'est un trio qui assure la défense de Toumba Diakité. Il est composé de Me Alsény Aissata Diallo, Me Malick Diakité et Me Paul Yomba Kamano. Nos oreilles prolongées ont appris que le trio souffle le chaud et le froid. Les avocats émettent des craintes, mais grosso modo, rassurent qu'au niveau de la Maison centrale de Cononthe des dispositions sérieuses sont prises pour sauvegarder l'intégrité physique d'Aboubacar Toumba Diakité. Leurs craintes, les avocats les motivent par le fait que plusieurs personnes inculpées dans le dossier *Massacre du 28 septembre 2009* par le pool de juges d'instruction constitué à cet effet, ont été remis en liberté et occupent pour certains de hautes responsabilités dans les différentes sphères de l'administration publique actuelle. (*Lire aussi dans Ils ont dit... les témoignages de l'ancien ministre Kaké Makanéra en page 3*).

Libre Tribune / Justice pour les victimes du 28 septembre 2009 L'AFD réclame un tribunal exceptionnel international



Alpha Saliou Wann président de l'AFD

Le président de l'AFD insiste sur l'urgence de transférer ce dossier à la CPI qui a déjà tous les éléments pour conduire le procès. **Alpha Saliou Wann** doute de la responsabilité du régime actuel qu'il soupçonne de faire obstruction à la bonne justice. Son avis est d'autant plus intéressant qu'il rejoint ceux qui estiment que la justice guinéenne est frileuse pour arrêter ceux qu'elle a inculpés et qui occupent de hautes fonctions dans l'administration Alpha Condé. M. Wann démontre qu'il s'agit-là d'une preuve que le pouvoir les protège et que l'indépendance de Dame Thémis n'est pas encore garantie. Bonne lecture !

La Guinée n'est pas un pays normal. Je n'ai jamais vu un tel déversement de haine des Guinéens contre des Guinéens. Même une armée ennemie ne va pas massacrer sauvagement des civils désarmés, qui plus est, dans un stade où ils ne représentent aucun danger pour personne.

C'est inexplicable et les tragédies se succèdent sans qu'on ne se pose les questions de fond, et qu'on ne cherche à comprendre, qu'est ce qui conduit de façon récurrente une partie des forces armées guinéennes à massacrer leurs propres concitoyens ?

Pour plusieurs faits, que j'ai personnellement vécu, j'ai compris que ces fous furieux ne considèrent pas leurs victimes comme étant leurs propres soeurs et frères, qu'ils ont l'obligation de protéger. A mon avis, c'est la clef du problème. Nous refusons obstinément d'en débattre publiquement pour exorciser le mal.

A chaque fois, les forces de sécurité, sur ordre du pouvoir au plus haut niveau, tuent, violent des citoyens innocents en toute impunité.

Je crois que comme c'est l'Etat qui, en toute illégalité, exerce ces violences gratuites contre les citoyens du pays, ces derniers ont l'obligation

naturelle et constitutionnelle de se défendre contre cette oppression. Nous devons étudier cette alternative pour mettre fin aux meurtres de civils dans notre pays.

J'ai jugé nécessaire de m'exprimer sur ce sujet sensible, parce que je viens d'apprendre que le commandant Toumba Diakité a été extradé à Conakry et qu'il est déjà incarcéré à la maison centrale de Cononthe.

Je rappelle que, nous les leaders politiques présents ce jour au stade, nous lui devons la vie. Oui, c'est le commandant Toumba qui nous a tiré des griffes de la furie des militaires qui nous frappaient avec les crosses de leurs fusils.

Je le revois encore se débattre pour nous éviter le pire et crier "arrêtez, arrêtez", finalement, il parviendra à calmer cette bande de barbares surexcités.

Vous remarquerez que nous avons tous eu les têtes fendues (moi j'ai eu deux blessures à la tête, il a fallu 13 et 10 points de sutures pour me soigner et après le sommet de l'UA sur le cas guinéen, et sur les conseils d'Abe Sylla, j'ai effectué des examens approfondis de ma tête à Abidjan), Sydia Touré (le premier qu'ils ont giflé et qui a reçu des coups sur la tête), Lounçeny Fall, Mouctar Diallo,

Aboubacar Sylla, Cellou Dalein Diallo (j'ai entendu un forcené crier à tue-tête "où est Cellou, où est Cellou"), feu Jean Marie Doré, tous ont été blessés.

N'eût été l'intervention du commandant Toumba, ces barbares nous auraient massacré sur place dans l'enceinte du stade. Et c'est encore, lui qui nous a sauvé de la colère du commandant Marcel à la clinique Ambroise Paré.

Moi je n'ai pas eu de chance comme les autres, car au du palais du peuple, notre 4*4 a pris le chemin inverse pour nous amener au camp Alfa Yaya et de là-bas au camp Koundara, actuel camp Makambo où j'ai été torturé, en compagnie du colonel Almami Diallo et d'autres jeunes gens que nous y avions trouvés, 3 jours durant. Contrairement au commandant Toumba, le colonel Tiegboro Camara qui faisait partie de l'équipée meurtrière, n'a nullement protesté contre la violence de ses hommes, c'est pourquoi je suis reconnaissant au commandant Toumba et je peux confirmer qu'il était venu lui avec cette volonté, peut-être secrète, de nous sauver ce jour.

C'est le seul qui avait une certaine humanité ce jour dans ce déluge innommable de violences. Quelques

minutes auparavant, je n'arrivais pas à croire mes yeux, j'étais comme hébété de voir des militaires guinéens tirer à l'horizontale sur des jeunes gens rassemblés pacifiquement et joyeusement sur la pelouse du stade.

Je suis marqué à jamais par ces images et c'est pourquoi, je ne cesserai jamais de combattre cette injustice dont nous sommes victimes de la part de ces hommes qui ont pris notre Etat en otage pour assouvir leurs desseins criminels.

Déjà, du haut de la tribune, j'ai pu voir les premières attaques sur des femmes. Ce qui s'est passé ce jour est inqualifiable.

Mais le plus intolérable, c'est l'indifférence de beaucoup de Guinéens face à des malheurs pourtant collectifs. Il se trouve encore une large frange de notre société qui défend des criminels qui ont causé tant de douleurs aux familles des victimes. Quand ils ne sont pas directement touchés par les violences, nos compatriotes minimisent, relativisent et banalisent l'horreur. Ce sont les peuples étrangers qui s'indignent pour nous et exigent que justice soit faite.

Aucune mobilisation puissante, coordonnée sur l'ensemble du pays pour dire "Ça suffit et que justice soit faite". Nous

Suite à la page 3

le populaire

5 avenue Manquepas, immeuble Baldé Zaïre, Kaloum, Conakry, Guinée
Récépissé N°797/PR/TPI/C Modifié par le N°65/PR/TPI/C du 18 /01/02

le populaire Magazine

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Mady Bangoura
+224 664 294 851
bangouramady@gmail.com

REDACTEUR EN CHEF

Abdoul Malick Diallo
+224 655 620 085
secretariat.lepopulaireconakry@gmail.com

SECRETÉAIRE GÉNÉRALE

Aissatou Diallo
+224 664 888 237
secretariat.lepopulaireconakry@gmail.com

CHRONIQUEURS

Lamarana Diallo
lmdiallofb7@gmail.com

Marie Paule Huet
mariepaulehuet@gmail.com

Philan Traoré
bmphilantraore@gmail.com

IMPRESSION

Imprimerie du Centre
+224 664 290 063
imprimerieducentre@gmail.com

EDITEUR, ADMINISTRATEUR DES PUBLICATIONS

Diallo Alpha Abdoulaye
+224 655 404 294 / 622 971 896
lepopulaireconakry@gmail.com

CONSEILLER

Alain Rivière

E-MARKETING

Ahmed Tidiane Diallo
tidiani83@gmail.com

PUBLICITÉ

sandrine.lepopulaireconakry@gmail.com

Suite de la page 2

n'avons pas entendu nos autorités religieuses et morales au lendemain du massacre.

Notre pays a perdu son âme. Ce sont des fils de ce pays qui ont commis cette barbarie, il ne s'est trouvé aucun sage du pays pour les dénoncer et exiger que justice se fasse, car c'est le degré zéro de la bestialité humaine que nous avions vécu. Qui peut moralement protéger ses fils dès lors qu'ils ont commis des crimes contre leurs propres frères et sœurs ou même contre des étrangers? C'est ce que nous faisons en toute conscience, sans regrets, ni remords.

Maintenant, il y a le cas spécial d'Alpha Condé. Il était l'un des plus chauds partisans de la manifestation du 28 septembre au cours de nos réunions des forces vives (les syndicats et la société civile se sont désolidarisés des partis politiques et ont suspendu leur participation dans l'organisation, certains de leurs responsables étaient en réalité favorables à la junte, mais ils seront encore les premiers à dire présent à notre réunion, après la tragédie, lorsque le capitaine Moussa Dadis Camara avait proposé la primature à l'opposition). Une fois la décision prise, il prendra son avion pour nous laisser face à la junte et le carnage de ce jour fatidique du 28 septembre 2009. Il va s'attribuer seul une mission à l'Extérieur pour le compte de l'opposition à la junte. Mais parmi nous, il est le seul qui est devenu chef de l'Etat et donc c'était de sa responsabilité, ne serait-ce que morale, de faire rendre justice et mettre fin à l'impunité.

Qu'est ce qu'il a fait? C'est de prendre dans son gouvernement et nommer à des postes importants de l'administration militaire et civile, les mêmes chefs militaires et des civils qui étaient nommément accusés de crimes contre l'humanité par la commission d'enquête de l'ONU sur les événements du 28 septembre 2009.

Puis, il les a maintenus en fonction après leur inculpation, cette fois-ci, par la justice guinéenne.

Plus grave, chaque fois qu'on lui pose la question sur le 28 septembre, il se fâche et il nous ramène aux crimes passés depuis l'indépendance, comme pour les absoudre. Il avait même dit à Kassa, qu'il allait demander aux Blancs d'abandonner cette affaire du 28 septembre. En outre, ce qui conforte les soupçons sur le manque de volonté d'Alpha Condé de rendre justice, c'est lorsque le capitaine Moussa Dadis

Camara prend la décision de se mettre à la disposition de la justice (qui ne l'a inculpé, comme une sorte de représailles, que lorsqu'il s'est porté candidat à l'élection présidentielle de 2015, il a d'ailleurs pris à deux reprises son avion pour venir en Guinée), qu'il soit confronté au refus ferme et définitif du pouvoir à son retour en Guinée. Voilà que le Sénégal lui a refilé son colis encombrant.

Il est clair que c'est inacceptable que le commandant Toumba Diakité soit le seul incarcéré dans cette affaire et que les autres qui sont déjà inculpés par la justice continuent d'occuper de hautes fonctions de l'Etat.

Nous devons exiger vigoureusement que des mandats de dépôt soient immédiatement délivrés contre eux et qu'ils rejoignent leur co-accusé, car la balance de la justice doit être égale pour tous. Si ce n'est pas fait dans les heures qui suivent, nous exigeons la libération du commandant Toumba Diakité et le transfert du dossier à la CPI.

En effet, ce sera la preuve que la justice guinéenne est incapable de garantir l'équité et n'ose pas froisser le pouvoir en incarcérant ses protégés. Comment d'ailleurs comprendre autrement cette justice si prompt à jeter en prison des petits voleurs à la tire et en même temps laisser en liberté ceux qu'elle a inculpé de crimes contre l'humanité? Sur ce dossier du 28 septembre 2009, la justice guinéenne est aux ordres et seules les fortes pressions internationales et les menaces de transfert du dossier à la CPI, l'ont obligée à donner quelques gages comme l'inculpation de ces officiers, qu'elle prend bien soin de laisser en liberté contrairement à sa jurisprudence traditionnelle de mandat de dépôt immédiat après inculpation.

Alpha Condé n'a aucune excuse pour se justifier dans ce dossier. Nous avons vu la célérité de ses pairs Alassane Ouattara et Ibrahima Boubacar Keita, ce dernier n'a pas hésité à arrêter le chef de la junte (qui l'avait pourtant soutenu à la présidentielle) et ses complices qui croupissent en prison en attendant leur procès.

Nous voulons donc voir la preuve par des faits concrets qu'il va garantir l'indépendance de la justice et donc qu'il ne fera pas obstacle à l'arrestation de ses protégés et au retour sans délai, comme ils le souhaitent d'ailleurs, du capitaine Moussa Dadis Camara et du général Sékouba Konaté pour faire toute la lumière sur ces crimes contre l'humanité perpétrés en Guinée, ce jour du 28

septembre 2009. A dire vrai, compte tenu de l'ampleur et de la gravité des crimes commis (il y a eu en réalité plus de 500 morts et non les 156 dont on nous parle, des charniers existent, des cadavres ont été largués en mer dont certains ont échoué sur les côtes léonaises, j'ai entendu un militaire révéler à son collègue, lors de mon incarcération au camp Koundara, que 80 jeunes arrêtés sont morts étouffés dans un conteneur au camp Alfa Yaya etc. et c'est là-bas aussi que j'ai appris pour les cadavres jetés en mer, car un autre militaire a proposé de nous y jeter comme ces cadavres et que c'est ce qu'on mérite, c'est la nuit même de ce 28 septembre aussi, qu'un militaire revenant de mission a dit à son ami qu'il y a eu trop de morts, impossible de compter tellement qu'il y a eu des morts), il faut faire appel au moins à une juridiction d'exception africaine comme celle qui a jugé Hissène Habré au Sénégal.

La justice guinéenne n'a ni l'expérience, ni l'indépendance nécessaires pour juger cette affaire.

Ne nous y trompons pas, cette affaire nous dépasse, il est hors de question de bâcler ce procès, c'est pourquoi nous réclamons, soit un tribunal exceptionnel au niveau africain, soit la CPI à mon avis qui est plus outillé et qualifié pour cette mission. Il s'agit pour nous de mettre définitivement fin aux cycles de massacres dont nous sommes victimes depuis 1958.

Pour cela, il faut que tous les leaders politiques présents ce jour au stade et tous ceux qui ont participé à la prise de décision pour la manifestation, se joignent aux organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme et aux organisations des victimes pour demander au gouvernement guinéen de transférer le dossier à la CPI. Que tous les leaders politiques se prononcent nettement et individuellement sur cette demande. Moi je suis pour et l'exprime solennellement ici dans cette tribune. Trêve de discours, il faut agir maintenant. Que tous les députés épris de justice et surtout tous ceux qui ont de la compassion pour nos compatriotes lâchement assassinés ce jour, écrivent ensemble officiellement une motion dans ce sens au président de l'Assemblée nationale.

Et enfin que les citoyens Guinéens fassent une pétition à adresser au gouvernement et à la CPI pour que cette dernière se saisisse du dossier. Ce qui compte pour nous, c'est la justice, pourvu qu'elle soit rendue et nous rejetons d'ores et déjà les cris

d'orfraie de ceux qui se taisent sur les massacres, qui sous prétexte de panafricanisme, sont contre toute intervention internationale pour réprimer les dérives meurtrières de nos dirigeants.

Un dirigeant panafricaniste défend d'abord la vie des africains et ne se contente pas de tenir des discours incendiaires contre l'occident alors qu'il opprime son propre peuple.

Nous voyons bien ces dirigeants occidentaux honnis déployer toute leur armada militaire et diplomatique pour défendre leurs citoyens, voilà le bon exemple à suivre.

Pourquoi s'étonner donc qu'ils nous traitent avec mépris, lorsque nos dirigeants n'hésitent pas à nous massacrer, même si c'est sur leur injonction.

Par Alpha Saliou Wann
Président de l'AFD

Ils ont dit

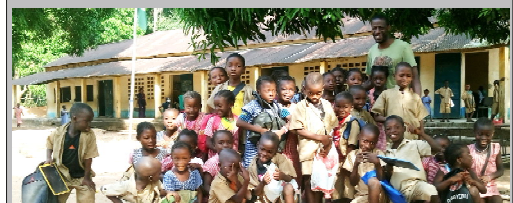


Makanera Kaké, ancien ministre: «Papa Koly et moi, avons voyagé avec Toumba dans le même avion. Il était dans un minibus à l'aéroport de Dakar. Il portait un t-shirt blanc avec des rayures. On était un peu surpris en arrivant à l'aéroport où on a trouvé presque tout le personnel de l'ambassade de Guinée à Dakar. On lui a fait porter un boubou avant de monter dans l'avion. Nous étions dans la même cabine.»



Baidy Aribot, secrétaire exécutif de l'UFR: «On voit qu'il y a une nouvelle mouvance qui s'appelle Rpg-Ufdg.»

MouvArtconnect dans la dynamique de doter une commune de Boffa d'une bibliothèque...



Koundindé a besoin d'une bibliothèque/ludothèque. Photo: DR.

MouvArtconnect est une association d'activistes œuvrant dans le cadre de soutien à l'éducation. La structure est porteuse d'un projet d'aide à une école élémentaire basée en province : c'est l'école primaire de **Koundindé**, dans la préfecture de Boffa. Là, **MouvArtconnect**, en réponse à un besoin exprimé par l'équipe pédagogique dudit établissement scolaire, entend mener une action solidaire : la mise en place d'une bibliothèque/ludothèque à l'attention des enfants de cette école. Selon son président, **Houssein Soumah**, l'association organise actuellement une collecte de livres ainsi que d'autres supports socioéducatifs auprès des élèves d'établissements scolaires du département des **Hauts-de-Seine en Ile-de-**

France à Paris, afin, dit-il, de les acheminer courant cette année en Guinée. Mais avant de drainer ces documents sur Boffa, les membres de **MouvArtconnect** souhaitent sensibiliser les organisateurs de l'événement **Conakry capitale mondiale du livre** en 2017 afin que ce rendez-vous soit aussi l'occasion de parler des moyens pédagogique des écoles rurales de la Guinée et pourquoi pas orienter certaines activités à réaliser durant ce mandat là où la nécessité de construire des points de lecture se pose avec acuité. C'est du moins ce qu'exprime **M. Houssein Soumah**. Vivement la réalisation du projet!

Par Mady Bangoura

ACTU CONAKRY
LA RÉFÉRENCE DE L'ACTUALITÉ GUINÉENNE SUR LE WEB

L'information guinéenne, c'est sur

www.actuconakry.com

Tel: +224 622 56 56 67

+224 657 36 36 26

E-mail : actuconakry@gmail.com

Vite dit...

Toumba en prison, les autres inculpés en liberté

La procédure judiciaire engagée par les ONG de défense des droits de l'homme en faveur des victimes du massacre du 28 septembre 2009 se poursuit. Le dimanche 12 mars 2017 l'ancien aide de camp du président Dadi Camara arrêté à Dakar au Sénégal, a été placé en détention à la Maison centrale de Coronthie. Mais les conditions d'accueil du célèbre prisonnier et son séjour carcéral suscite assez de controverses. Sur les faits, Toumba Diakité a été extradé par les services pénitentiaires sénégalais dans le respect de ses droits. « Les gendarmes qui sont allés l'arrêter l'ont fait avec beaucoup d'élégance, de professionnalisme. Ils l'ont bien gardé durant tout ce temps et l'ont rendu avec tout le respect possible à nos gendarmes venus le chercher », soutient Me Paul Yomba Kamano l'un de ses avocats.

A sa descente d'avion à l'aéroport de Conakry, sa montre en or lui a été arrachée par les gendarmes, non sans menaces. L'avocat Kamano explique que Toumba « est venu très très fatigué avec beaucoup de douleur. Il y a un gendarme qui lui a dit: je te connais, c'est toi qui m'a formé mais on va se voir. Il est venu torturé, les menottes l'ont beaucoup fatigué. Les gendarmes qui sont allés le chercher l'ont sévèrement menotté. A son arrivée à l'aéroport de Gbessia, les mauvais traitements ont continué pour lui. Car les gendarmes qui sont partis le chercher avaient même retiré sa montre en or et sa bague. » L'acte sent une dose grave de déliquescence morale et relance le débat sur la question du respect des droits du prévenu de justice en Guinée.

Même si, l'avocat Me Kamano qui est allé s'enquérir de la situation a annoncé qu'« on lui a restitué ses objets, sa bague et sa montre en or » et que lesdits objets sont « déposés au niveau de la greffière en chef de la Maison centrale », il reste évident que l'acte posé à l'aéroport de Conakry Gbessia à l'encontre de Toumba Diakité inquiète plus d'un témoin de la déclaration de l'homme qui avait préféré être maintenu en détention au Sénégal que dans son pays natal.

Toumba a été interné dans une cellule bien que considérée comme étant l'une des plus confortables de la prison de Coronthie, (elle est dotée notamment d'un petit lit et d'une douche et avait accueilli des célébrités comme le général Nouhou Thiam). Pourtant sa vie carcérale continue de préoccuper ses poursuivants qui sont conscients que certains présumés auteurs du massacre du 28 septembre 2009 se la coulent douce à Conakry et ailleurs dans le monde. Tant dis que d'autres bénéficient encore de confortables positions administratives.

O. Condé

Journée internationale de la femme**Hadja Lislam Baldé dit sa part de vérité aux femmes et aux hommes**

La présidente de l'Association Paix et patrie des mères calmeuses de Guinée et présidente du conseil d'administration de Lisbal holding dit que tout ce que l'homme fait, la femme peut le faire. Il suffit de se débarrasser du complexe d'infériorité. Lisez!

Que pensez-vous de la journée internationale des femmes célébrée le 8 mars de chaque année ?

C'est une fête pour toute l'humanité y compris les hommes. Car, sans homme, il n'y a pas de femme et vice versa. Donc, les femmes ne doivent pas s'approprier de cette fête. C'est une fête de réjouissance, de reconnaissance et on doit également se remettre en cause. Aujourd'hui, je suis très heureuse parce qu'en tant que femme je suis responsable d'une grande ONG et un groupement d'intérêt économique.

Cette année, le thème qui avait été retenu est l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Qu'en pensez-vous ?

Moi je suis en avance sur ça. Nous, on a vu cela il y a longtemps. Depuis que nous avons eu l'âge de la maturité, nous avons compris que l'homme et la femme se valent sur le terrain économique. La supériorité ou l'infériorité, c'est à la maison.

Quel regard faites-vous de la place qu'occupe la femme dans notre société ?

A l'assemblée nationale par exemple, le pourcentage accordé aux femmes n'est pas respecté. Le problème est que nous n'avons pas la même façon de voir les choses surtout en ce qui concerne la place que nous femmes devons occuper. A l'assemblée, nos sœurs qui sont là-bas, nous représentent. Elles font des efforts mais elles sont dispersées. C'est-à-dire, elles peuvent cibler des bonnes personnes qui peuvent les aider. Il faut être dans le formel. C'est-à-dire, elles peuvent cibler des bonnes personnes qui peuvent les assister. Il y a des femmes qui n'ont pas besoin d'aller là-bas mais qui peuvent se faire entendre en étant porte-parole des sans voix grâce à leur expérience. Je suis autonome. Je n'attendrais jamais quelqu'un pour me nourrir, pour m'habiller ou subvenir à mes besoins. Je suis dans une maison que moi-même j'ai construite. Mon mari a réalisé mais j'ai décidé de rester là où j'ai construit. Je ne me fais pas des éloges mais comme on le dit, fait bien et laisse dire. Il faut que les femmes se débarrassent de certains complexes. Tout ce qu'on ne connaît pas, il faut demander. Toute personne est au milieu.

Tu dépasses certains et d'autres te dépassent. Il faut qu'on se débarrasse du complexe d'infériorité.

Quel conseil avez-vous à donner aux femmes qui attendent tout de leur époux ?

Il faut qu'elles soient sensibilisées. La sensibilisation doit passer par des actes concrets parce qu'il y a eu trop de paroles. On peut aller vers elles et leur donner quelques choses en disant de faire telle chose. Nous nous sommes pragmatiques.

Qu'est-ce qu'il faut pour que les femmes soient indépendantes ?

Pour que la femme soit indépendante, tout se passe dans la tête. Il faut vouloir être indépendante. Quand tu demandes à Dieu de t'aider, il te trouvera sur le chemin pour t'aider. Il faut avoir un objectif, une vision. Quand la femme veut, elle peut. Tout ce que l'homme fait, la femme peut le faire.

Quel appel avez-vous à lancer aux autorités ?

L'autorité est une source intarissable pour le citoyen. Le pouvoir à les moyens matériels, moraux pour venir en aide aux femmes. La manière de donner vaut mieux que ce que l'on donne. Au lieu de donner chaque fois du poisson à quelqu'un, apprend lui à pêcher. Quand on donne des fonds, il faut faire un suivi afin de savoir comment cela est utilisé. S'il y a de défaillance, on remet la personne sur les rails. Les femmes bénéficiaires d'aide doivent éviter de tomber dans des malversations.

Ces derniers temps le viol notamment sur les mineures est devenu récurrent dans notre pays. Selon vous, qu'est-ce qu'il faut pour mettre fin à cette pratique ?

Il faut féliciter et encourager les organisations de défense de droits humains comme celle dirigée par Moussa Yéro Bah de la radio Espace qui s'investit beaucoup dans la lutte contre ce fléau. Les autorités aussi doivent multiplier les efforts dans ce sens. Il faudrait aussi faire des prières pour implorer la grâce de Dieu.

Vous avez récemment participé en Iran à la septième conférence de mémorisation du Coran



Hadja Lislam Baldé est PCA de Lisbal holding. Photo: DR.

dédiée aux femmes. Qu'est-ce qui a motivé le choix de votre personne pour représenter la Guinée à cette grande conférence islamique ?

C'était lors de l'anniversaire de la naissance de Néné Fatima Zahara, fille du prophète Mohamed Paix et salut sur lui, organisé par l'ambassade de la République islamique d'Iran en Guinée l'année passée à l'université Koffi Annan à Conakry. Il y a bientôt quinze ans que l'Ambassade d'Iran m'invite à ses différentes cérémonies. Ils font toujours des cadeaux aux femmes prénommées Fatima Zahara, bref toutes celles qui portent le nom de cette grande Dame. C'est ainsi que l'année dernière quand on s'est retrouvé là, j'ai chahuté en disant que je ne m'appelle pas Fatima mais mon cinquième enfant s'appelle Fatima. Son époux s'appelle Ali. Dieu leur a donné deux jumeaux qu'ils ont nommés Alhassane et Alhousseiny. Tout à coup, il y a eu une réplique pour dire que cela n'est pas donné à tout le monde. Ce n'est pas une légende, mais une réalité. C'est la famille du Prophète Mohamed (Paix et salut sur lui) qui est réunie dans leur maison. J'ai dit que je connais le Coran mais la mémorisation non. C'est ainsi que le choix est tombé sur moi pour représenter la Guinée à cette septième conférence de mémorisation du Coran dédiée aux femmes. Ils ont compris qu'ils ont à faire à quelqu'un de confiance. Nous ne sommes pas dans la fausseté. On a peur de Dieu et non des hommes.

Qu'est-ce que vous avez eu à l'occasion de cette conférence ?

J'ai reçu des satisfécits signés par le guide suprême qui est au-dessus du président de la république. Nous sommes inscrits en lettre d'or sur le tableau d'honneur de la mémorisation du Coran de la République Islamique d'Iran. Quand j'ai exposé mes projets, ils étaient étonnés

parce que j'ai pensé au bénéfice que mon pays peut tirer de ma visite en Iran. Je n'ai pas parlé de mes problèmes personnels. Ils m'ont dit: Madame, en Guinée, vous avez les fruits les plus doux au monde. Les fruits que Dieu a dotés à la Guinée sont les meilleurs de la planète. Mais, vous manquez des moyens pour les transformer et les mettre en valeur. Ils ont alors promis de nous envoyer des usines pour pouvoir les transformer en jus sur place. Ils m'ont fait savoir que la Guinée va cesser d'importer du jus parce que tout sera fait à Conakry à travers les usines qu'ils vont envoyer. Ils ont également évoqué l'élevage. A ce niveau, ils avaient promis de nous envoyer des vaches qui peuvent chacune produire jusqu'à 80 litres de lait par jour. Alors que les nôtres ne font même pas ¼. J'ai dit que tout cela est bien mais le préalable pour mon pays, ce sont les routes parce que beaucoup de villes sont enclavées. J'ai demandé à ce qu'on nous donne du goudron parce qu'ils en produisent. Ils ont automatiquement accepté. Les produits sont déjà arrivés au port Autonome de Conakry mais ils ont été bloqués. Mais quand j'ai expliqué au Directeur de la douane, il m'a dit qu'on peut sortir. C'est un grand patriote. Il faut le féliciter.

Quel appel avez-vous à lancer aux autorités guinéennes ?

C'est de soutenir Lisbal holding qui est à ses débuts. C'est un groupement d'intérêt économique pour le pays. Pour notre première opération, on a pensé à notre pays. C'est cette puissance des sages, de la croyance en Dieu qui a envoyé les produits et elle est prête à nous en provisionner vu l'état de dégradation de nos routes. Donc, c'est de nous encourager en accompagnant nos initiatives pour ne pas qu'on arrive à perdre ce bijou.

Réalisée par
Mamadou Aliou Barry



MAISON DU BRÉSIL CASA DO BRASIL

COURS DE LANGUE PORTUGAISE À COLÉAH ET À KALOUM

La Fondation Maison du Brésil en Guinée et l'Institut Professionnel Moderne (IPM) ont conclu un accord pour l'offre d'un cours de langue portugaise à partir du prochain 3 avril, les lundis, mardis et jeudis, de 18h00 à 19h30, au siège de l'IPM à Coléah (124 Bâtiment Fawaz, RDC, Corniche Sud, derrière l'ENAM).

Le professeur sera quelqu'un bien connu et aimé des guinéens : M. Alírio de Oliveira RAMOS, ex-Chargé d'Affaires du Brésil (2012-2016) en Guinée.

Retraité en décembre dernier, M. RAMOS a décidé de continuer à vivre et travailler en Guinée, sa «deuxième patrie», comme il dit avec fierté.

Le même cours sera offert au siège de la Maison du Brésil (Immeuble Fawas, Qt. Koulewondy, 7ème Bd. – Qt. Kaloum, angle Route du Niger, en face de la Mosquée Sénégalaise) à partir du 4 avril, les mardis et les jeudis, de 09h00 à 11h00.

Les inscriptions sont déjà ouvertes (IPM : téls. 657 26 26 25 ; 622 40 56 50 ; Maison du Brésil : 626 66 13 34).

Comme nous le savons, le portugais est la cinquième langue la plus parlée au monde et la première dans l'hémisphère Sud. En plus du Brésil et du Portugal, il est parlé dans cinq pays d'Afrique (le Cap Vert, la Guinée Bissau, l'Angola, le Mozambique et Saint Tomé et Prince).

L'organisation de ce cours a été spécialement conçue pour profiter aux guides touristiques, hôtesses de l'air, réceptionnistes des grands hôtels, serviteurs publics de la coopération internationale, voyageurs fréquents à des pays lusophones, fonctionnaires des sociétés internationales avec succursales dans des pays lusophones et universitaires qui veulent se préparer au CELPE - certificat officiel de maîtrise de la langue portugaise délivré par le Ministère de l'Éducation à Brasília et obligatoire pour les échanges.

voxafrica



VOX NEWS

Retrouvez Victoire Eyoum, Pierre-Luc Roy, Heridel Ntema et la rédaction de VoxNews du lundi au vendredi à 19h30 GMT

LA TÉLÉVISION PANAFRICAINE PAR EXCELLENCE

SFR
555

free
475

Bbox
661

LES BOUQUETS
CANAL+
33

numéricable
288

DARTY BOX
650

zuku
824

sky
218

DStv
191

GOTV
16

voxafrica

@VOXAFRICA /VOXAFRICA

www.voxafrica.com



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

*L'assurance d'une vie bien protégée
La CNSS, l'institution qui garantit
les travailleurs et leurs familles*

Elle assure

Des indemnités de maternité et des prestations familiales
Des prestations en nature et en espèces, en cas d'accidents
du travail et maladies professionnelles
Des pensions de retraite de survivants et d'invalides
Des prestations de l'assurance maladie



La Guinée abrite le 1er Sisafal

C'est sous le thème : « *Secrétaires-assistantes : Quels rôles et responsabilités pour une meilleure efficacité des administrations publiques et parapubliques de l'Afrique* » que la capitale guinéenne a abrité du lundi 13 au jeudi 16 mars 2017 le premier Symposium international des assistantes et secrétaires franco-phones, anglophones et lusophones (Sisafal).

L'initiative est de la Fondation pour la reconnaissance, la revalorisation de la profession du secrétariat en Guinée et du Réseau des professionnels du secrétariat en Guinée (Reprose-Gui). Placé sous le haut patronage du président de la République, sous l'égide du ministère de l'Enseignement technique, de la formation professionnelle, de l'emploi et du travail, de celui des Affaires étrangères et des Guinéens de l'étranger ainsi que le ministère de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la modernisation de l'administration et

ceux de l'Enseignement universitaire et de l'alphabétisation, et de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le rendez-vous de Conakry a connu la participation des invités venus de partout à travers le monde. Avec pour objectif, emmener les secrétaires et assistantes à s'intéresser à la culture et à la langue officielle de l'autre ; un moyen sûr pour une meilleure interconnexion de la communauté de l'Union africaine, a évalué **Mme Fatoumata II Doumbouya** présidente et fondatrice du Reprose-Gui.



Une vue de la loge officielle au lancement du symposium à Conakry. Photo: M. Bangoura

Aussi, la rencontre a été mise à profit par les participants pour dresser un diagnostic des maux dont souffre le métier de secrétaire due, selon les panelistes, à une mauvaise appréciation de la profession, déceler les sources et proposer des pistes de solution pour y remédier.

A la cérémonie d'ouverture à l'hôtel Noom de Kaloum, la

présidente du Conseil économique et social a salué l'initiative qui, à ses yeux, vient à point nommé, avant de définir les critères à remplir par un(e) secrétaire qui se veut performant(e).

Pour être performant(e), un(e) secrétaire doit connaître son rôle, ses objectifs, sa mission et mettre en avant ses compétences. En ce sens que les secrétaires constituent une pierre angulaire de la réussite de toute administration.

Retraçant son parcours, Rabiatou Sérah Diallo a déclaré avoir forgé ses premiers pas dans le métier de secrétaire. « *J'ai bâti ma carrière au prix d'énormes sacrifices. Je me suis fixé des objectifs personnels à propos desquels je suis restée inflexible. Le chemin n'a pas été facile car, les conditions de travail et de vie étaient précaires. Malgré tout cela, j'ai pu réussir grâce à ma conviction, ma détermination, ma persévérance et mon abnégation* », a-t-elle indiqué.

Ce symposium qui s'est tenu dans un contexte où le métier de secrétaire est frappé de plain fouet par l'émergence des nouvelles technologies de l'information et de la communication, a pourtant prouvé que celui-ci résistera encore longtemps à l'usure du temps. Toutefois, les secrétaires devraient se remettre en cause et s'adapter au changement en cours. Notamment à travers la maîtrise de l'outil informatique, des logiciels et autres outils de gestion de base des documents de leurs administrations respectives. La survie du métier en dépend. C'est du moins ce que les participants ont promis d'en tenir compte.

Au début des années 80, d'aucuns prédisaient la disparition prochaine de la profession de secrétaire dans les administrations avec la révolution informatique. Et d'autres continuaient à se poser la fabuleuse question sur l'avenir de la profession.

Par Mady Bangoura

La Fondation Prosmi donne la vue à 300 malades de cataracte

Fidèle à sa vocation d'améliorer la santé et le bien-être des populations, la Fondation Djènè Kaba Condé pour la Promotion de la santé maternelle et infantile (Fdck-Prosmi), en collaboration avec Equatorial Coca Cola Bottling Company et la fondation espagnole Barraquer, a organisé du 11 au 18 mars au Centre médical communal Les Flamboyants sis à Petit Simbaya, des opérations chirurgicales de la cataracte.

Le projet a touché 300 personnes souffrant de la cataracte et qui ont bénéficié d'opérations et de soins de façon gratuite.

Venu s'enquérir de l'état d'avancement des opérations mercredi 15 mars, la Première dame, Djènè Kaba Condé, après s'être réjouie de la conduite de ce projet, a réitéré tout son engagement à apporter son assistance aux personnes démunies comme assigné dans la feuille de route de sa fondation.

Partenaire de l'événement, le directeur général d'Equatorial Coca Cola Bottling Company, Jean Ntambwe, a dit combien il est essentiel pour sa compagnie d'accompagner les communautés au sein desquelles elle opère. « C'est dans le cadre de cet engage-



Des patients opérés à Ratoma. Photo: M. Bangoura

ment de développement durable et responsable que nous avons conçu cette année l'opération "Laissez s'amuser vos yeux" dont le principal objectif est d'améliorer la santé visuelle et d'apporter un peu de lumière et de joie à ceux qui en ont besoin », a-t-il déclaré.

Très enchantée, la directrice générale dudit centre médical, Dr Fatoumata Binta Diallo, a salué l'initiation du projet et s'est félicitée du fait que sa structure sanitaire ait été retenue pour l'abriter.

« Je me réjouis surtout du fait que des patients qui s'estimaient jusque-là aveugles aient recouvré leur vue et aient apprécié la beauté du monde. C'est une immense joie et un

énorme plaisir que cela nous procure nous corps soignant », a-t-elle témoigné. Selon les porteurs du projet, celui-ci pourrait se poursuivre les prochaines années et s'étendre sur d'autres villes provinciales en régions.

La cataracte est une maladie de l'œil qui affecte la vision et qui peut même rendre aveugle son porteur. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (Oms), sur les 39 millions de personnes atteintes de cécité dans le monde, 20 millions le sont à cause de la cataracte. Heureusement, ce problème peut être résolu avec une opération qui dure seulement 45 minutes.

Par Mady Bangoura

MUSIQUE INFO
VIDEOS PEOPLE
TELECHARGEMENT INTERVIEW

Gnakrylive.com

Le portail culturel & événementiel

le populaire

Suivez le journal qui vous ressemble sur [Facebook](#)

cliquez pour entrer dans le réseau
[Facebook.com/Le-populaire-conakry](https://www.facebook.com/Le-populaire-conakry)

INCIDENTS MEURTRIERS DE GUÉCKÉDOU: Les révélations du Dr Faya Millimouno

Des incidents malheureux ont été enregistrés mardi 14 mars 2017 à Guéckédou, au Sud de la Guinée. Il y a eu des morts, des blessés ainsi que d'importants dégâts matériels.

Dr Faya Millimouno donne sa lecture de la situation.

« C'est condamnable ce que nous sommes en train de vivre sur le territoire national ; cette affaire de Guéckédou. J'ai le privilège d'être né à Guéckédou. Je connais un peu la genèse de ce problème-là. Encore une fois, tout nous ramène à la politique.

Celui dont la condamnation a mis le feu aux poudres à Guéckédou, Fara Désiré Koundouno, est un enseignant de profession qui a fait plus de 25 ans de carrière comme élu local. En 2013, Fara Désiré Koundouno a été le candidat uninominal du Rdig aux élections législatives. Tous les observateurs vous diraient que le vrai gagnant de ces élections en 2014 à Guéckédou, c'était Fara Désiré Koundouno. C'est le personnage politique le plus respecté de Guéckédou. Alors, on a falsifié les résultats. On a permis au candidat du Rpg Arc-en-ciel d'être à l'Assemblée nationale. Mais il n'en demeure pas moins vrai que l'homme le plus populaire à Guéckédou, c'est Fara Désiré. Et donc, pour le Rpg, il faut user de tous les moyens pour l'avoir à ses côtés. C'est pourquoi on a commencé d'abord par l'amadouer, l'inviter à Conakry, le mettre sur telle ou telle autre commission. Et M. Koundouno l'a fait dans le cadre de l'exercice de sa fonction : il est élu local. Mais quand il a été question de changer de bord politique pour rejoindre le Rpg, il a dit non. Ce non-là lui a valu toutes les dont lui et sa famille sont victimes aujourd'hui. La première victime de ces répressions, ce fut sa femme. Celle-ci est ancienne élève de l'École normale supérieure de Maneah. Elle y a fait de brillantes études. Elle a accepté d'aller aux côtés de son époux là-bas à Koundou. Et par ses compétences, elle a été nommée proviseure du lycée de Koundou. C'est un poste qu'elle a occupé pendant plus de 15 ans à la satisfaction de l'ensemble des



Dr Faya Millimouno.

acteurs, notamment les enseignants, les élèves ainsi que les parents d'élèves. Contre toute attente, c'est cette pauvre et innocente dame qui fut destituée sans aucune raison par un acte pris par le ministre de l'Enseignement pré-universitaire, Ibrahim Kourouma qui vient d'être débauché. Et cette destitution a provoqué la colère des élèves de tous camps confondus : mouvement et opposition, tout le monde voyait que c'était de la perte nette pour les élèves. Le pouvoir n'a pas reculé parce qu'il faut avoir la tête de Fara Désiré Koundouno. Malgré tout, celui-ci a dit qu'il ne sera pas membre du Rpg. Il y a une inspection du département qui a été envoyée à Koundou, accompagnée d'un représentant du gouvernement de Nzérékoré. »

Un rapport valide la gestion, mais...

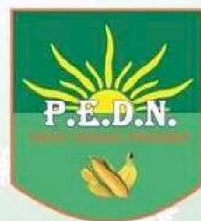
« L'inspection a révélé que la gestion était très bien faite. Ce rapport existe. Et puisque le préfet peut-être pour mission de faire en sorte que Fara Désiré devienne obligatoirement membre du Rpg, faute de quoi il allait lui infliger les sanctions exemplaires, il a envoyé une seconde mission à Koundou. Cette autre mission a inspecté la gestion pour l'année 2014 -ce qui était déjà fait-, et 5 mois de l'année 2015. Alors que la mission nationale et régionale n'avait trouvé aucune anomalie dans la gestion, cette fois-ci, la mission du préfet, composée d'illuminés, d'illuminatis, a découvert ce que les autres n'ont pas pu découvrir. Ils ont mis en cause 5 communes dont la gestion aurait été entachée d'irrégularités : la commune urbaine de Guéckédou, la commune de Koundou, la commune de Nongoa, la commune d'Ouéndé, ainsi que celle de Fanga-madou. Mais curieusement, aucun autre maire des 4 autres communes n'a été dérangé. C'est le maire de Koundou qui a été dérangé. Lui, il a écopé d'une décision de suspension pour faute lourde, dit-on. Et quelle est la faute ? Personne ne sait. Trois personnes étaient mises en cause à Koundou dont Fara Désiré Koundouno lui-même. Mais, c'est contre lui seulement que le préfet a introduit la plainte. »

« Premier problème : le préfet ne peut pas ester en justice au nom de l'Etat. Si le préfet a effectivement constaté des anomalies de gestion, la seule chose qu'il peut faire, c'est s'adresser à son département à travers qui en apprécie la teneur et prend la décision de confier par exemple à l'agent judiciaire de l'Etat, le seul habilité à poursuivre quelqu'un ou une entité, au nom de l'Etat, de prendre une action. Mais Monsieur le préfet, c'est comme s'il était dans un empire. Il s'est autorisé de porter plainte. Donc, vice de forme. Mais le juge qui est à Guéckédou au service de la préfecture et du Rpg, pour lui, tout cela n'a pas d'importance. La qualité du plaignant n'a pas d'importance. C'est-à-dire que ; selon le point de vue du juge de paix de Guéckédou, eh ben, j'aurais pu saisir directement la Cour constitutionnelle dans l'affaire du point n°2 de l'Accord. Mais non ! La loi prévoit qu'en pareille circonstance, c'est seulement

par la voie parlementaire ou par l'Institution nationale de défense des droits humains qu'on peut faire recours à la Cour constitutionnelle. Mais, dans le cas de Guéckédou, n'importe qui peut être qualifié de porter plainte contre n'importe qui et en toute circonstance. Voilà une proc-dure qui n'avait pas lieu d'être, en vertu de laquelle on vient prononcer une sentence politicienne. On condamne le secrétaire général de la commune nommé par décret, le receveur commu-naulaire nommé par arrêté, et l'élu, le maire Fara Désiré Koundouno. Ils ont pratiquement été kidnappés, parce que dès que la décision du juge a été donnée, l'avocat a interjeté appel. Les gens ont suivi le procès. Ils ont su que le dossier était vide. Le dossier était entaché de trop d'irrégularités. Alors, il aurait pu sagement, en tant que juge, même s'il obéissait à ce qu'on lui a demandé de condamner effectivement Désiré, il aurait pu, à cause de l'appel, suspendre l'application de sa

décision jusqu'à ce que la procédure d'appel se termine. Mais non ! Il a signé en plus un mandat de dépôt contre les trois. Et aussitôt l'appel enregistré, ce sont des gendarmes, qui étaient déjà préparés, qui ont jeté des gaz lacrymogènes pour disperser une foule compacte qui était venue vivre cette décision. Ça a créé une panique. C'est au cours de cette panique qu'on est venu cueillir le maire et le receveur sans toucher au secrétaire général nommé par décret qui, tranquillement, a quitté Guéckédou pour rejoindre Koundou. Pour le cas de Fara Désiré Koundouno et de son receveur, on a pris la Pick-up direction Kissidougou. » Au moment où nous réalisons cet entretien avec l'opposant, 3 morts étaient enregistrés et des forces de l'ordre rétablis-saient le calme à Guéckédou.

Par Mady Bangoura



Conférence de Nantes



Le Conseil Fédéral PE.D.N France

« Quel avenir pour la jeunesse guinéenne ? »

Dans le but d'apporter une réponse à la problématique de l'emploi jeune en République de Guinée, la communauté guinéenne de Nantes convie tous les guinéens et amis de la Guinée en France à une grande conférence animée par l'ancien Premier Ministre et Président du Parti de l'Espoir pour le Développement National (P.E.D.N) S.E Lansana KOUYATE sur le thème "chômage et désespoir des jeunes"

Associations et ressortissants, étudiants et diplômés, sont tous attendus très nombreux à cette importante conférence pour définir ensemble l'avenir de la jeunesse guinéenne. Vos questions et vos propositions seront les bienvenues.

L'avenir c'est maintenant !

Merci de confirmer votre participation avec :

Paris :	Mr. DIALLO:	06.52.16.30.64
	Mr. SACKO:	06.83.65.77.68
	Mme. BAH:	06.99.12.29.71
Nantes:	Mr. CAMARA:	06.82.38.17.02
	Mr. KABA:	06.45.75.52.35

Dimanche 02 Avril 2017 de 14h à 18h dans la Salle Bonnaire

1 rue de Koufra, 44200 NANTES

Sagesse

Je n'entreprendrai guerre que je n'aie essayé tous les arts et moyens de paix. Je ferai prêcher ton Saint-évangile purement, simplement, et entièrement si que les abus d'un tas de papelards et faux prophètes qui ont pour constitutions humaines et inventions dépravées envenimé tout le monde, seront d'entour moi exterminés. Le mal temps passe et retourne le bon pendant qu'on trinque autour de gras jambon.
 François Rabelais

Il fait beau temps pour la pêche. Mais comment maintenir la cadence ? Les lois d'André Loua

André Loua, économiste, a d'abord été fonctionnaire du gouvernement fédéral canadien de 1999 à 2011. Puis en Guinée, il a été successivement conseiller de l'ancien ministre de l'Économie et des Finances Kerfala Yansané et secrétaire général du ministère du Budget. Depuis janvier 2016, il est ministre de la Pêche, de l'Aquaculture et de l'Économie maritime. Entretien.

À l'ancienne dénomination de votre département, le président de la république a ajouté le secteur Économie maritime. Qu'est-ce que cela veut dire exactement ?

Initialement, il y avait le ministère de la Pêche et de l'Aquaculture. La nouveauté de la nouvelle structure c'est l'ajout des vocables économie maritime. Cela veut dire qu'au-delà des activités de pêche et d'aquaculture, d'autres afférentes à la mer ont été ajoutées, mais elles concernent uniquement la pêche. Par exemple, les activités de ramassage du poisson, l'immatriculation des navires de pêche, la gestion des domaines maritimes publics concédés à la pêche et d'autres activités connexes du domaine maritime relèvent dorénavant du ministère.

La création de la Préfecture maritime n'a-t-elle pas affaibli quelque peu votre département, du moins en un secteur ?

La création de la Préfecture maritime n'est que le volet d'application des textes qui visent à renforcer l'action de l'État en mer. En tant que ministre chargé de réglementer et surveiller notre zone économique exclusive (ZEE), nous avons besoin de renforcer la sécurité et d'appliquer les lois régissant le fonctionnement de tout ce qui a trait à la mer. La Préfecture maritime, elle, est la gendarmerie qui va s'assurer de l'application effective des textes réglementaires, nous renforcer dans les activités de surveillance et procéder à l'arraisonnement des navires en infraction.

La Guinée a longtemps eu maille à partir avec l'Union européenne en ce qui concerne la pêche illicite, dite pêche INN ? Récemment, elle a été dérogée du statut de pays non coopérant. Selon la version gouvernementale, la Guinée a été sortie d'une liste noire, mais des spécialistes affirment qu'il n'y avait pas de liste du tout puisque notre pays y était le seul inscrit, selon eux. Qu'en est-il ?

Il y avait bel et bien une liste, parce qu'au-delà des pays africains, des pays d'autres continents, comme le Cambodge, y figuraient. La Guinée était donc bien sur une liste. Heureusement, avec l'appui du président de la république, le Pr Alpha Condé,

et son implication personnelle, nous avons fourni des efforts pour normaliser nos relations avec les partenaires et restaurer la confiance. Dans le passé, on n'observait pas en Guinée la réglementation en matière de pêche. Il faut le reconnaître. Cet état de fait avait contribué gravement à détruire les stocks de ressources halieutiques. Une des choses qu'on a le plus en commun à travers le monde, ce sont les poissons, et ils migrent. Si on les détruit en Guinée, il va sans dire que les autres pays vont en ressentir les conséquences. C'est pourquoi l'Union européenne s'était désolidarisée de la surexploitation des ressources halieutiques qui se pratiquait dans les eaux guinéennes. Nous ne prenions pas assez de mesures pour surveiller nos eaux, pour empêcher n'importe qui d'accéder à nos ressources sans y être autorisé. Cette situation menaçait à un certain degré la sécurité alimentaire du monde. L'Union européenne avait donc évoqué un ensemble de problèmes qui avaient conduit à l'inscription de la Guinée sur sa liste noire des pays non coopérants en matière de pêches. Finalement, nous en avons pris conscience et le président de la république a pris les bonnes décisions. La volonté politique est désormais sans ambiguïté, nous respectons maintenant la réglementation internationale. L'Union européenne a conclu que la Guinée était sur la bonne voie et qu'elle pouvait reprendre avec elle la coopération dans le domaine des pêches.

La Guinée a-t-elle aujourd'hui les infrastructures, les bateaux, les équipements sur les pirogues de pêche nécessaires pour être dans les normes internationales ?
Nous n'avons pas de flotte nationale, par exemple, donc pas de bateaux appartenant à des opérateurs guinéens. Certains d'entre eux commencent cependant à s'en procurer, tels que SONIT PÊCHE ou SABOU INTER. C'est encore très modeste. Mais nous avons la ferme volonté d'aider les opérateurs économiques nationaux à se doter de navires afin que nous puissions constituer une flotte nationale. En termes d'infrastructures, je peux citer seulement les débarcadères. Les infrastructures de pêche n'ont jamais été une priorité pour les gouvernants jusqu'à



André Loua: «On a déjà fait un grand effort ensemble pour nous sortir de la liste noire de l'Union européenne». Photo: DR.

aujourd'hui. Il n'y a même pas de port industriel de pêche digne de ce nom. Il y a tout juste un espace au port autonome de Conakry pour le débarquement du poisson, mais on ne peut l'utiliser comme port de pêche industrielle. Nous avons donc besoin de nous doter d'infrastructures. Nous évaluons actuellement avec nos partenaires chinois la possibilité de construire un complexe qui nous permettra à la fois de procéder au débarquement du poisson mais aussi d'éliminer la vente de licences et de nous baser sur l'utilisation des quotas.

Quelle est au juste la politique mise en œuvre pour que la Guinée ait des amateurs dans le secteur des pêches ?

Le président de la république a demandé que la Guinée ait une flotte nationale. Or, qui dit flotte nationale dit armateurs nationaux...

...dans le secteur privé ?

Oui, c'est ce que nous encourageons actuellement. Certains Guinéens ont déjà leurs propres bateaux. SONIT PÊCHE en a trois, SABOU INTER en. Les nationaux deviennent donc progressivement leurs propres armateurs. Ainsi, ils ne vont plus négocier avec des Chinois ou d'autres armateurs étrangers pour pêcher dans nos eaux. C'est la politique que nous promovons. Le président de la république s'est même engagé à intercéder auprès des banques de la place pour qu'elles accordent des facilités de crédits aux opérateurs guinéens qui désiraient devenir armateurs de pêche.

Vous assurez-vous que les artisans ont dans leurs pirogues des caisses isothermes ?

Bon, il y va de leur propre intérêt, parce qu'après la pêche, ils doivent conserver leurs produits avant de les emmener à quai. Donc les services de surveillance s'assurent

régulièrement de cette capacité-là.

Quand le département vend des licences à des bateaux, appartenant presque tous à des étrangers, par quels moyens s'assure-t-il que les captures sont bien celles qui sont autorisées, c'est-à-dire des espèces uniquement pélagiques ou uniquement démersales, et que les quantités aussi sont respectées ? Autrement dit, n'y a-t-il plus de pillage des ressources halieutiques guinéennes ?

Auparavant, il y avait bel et bien pillage des ressources halieutiques guinéennes, mais maintenant le système est devenu extrêmement rigoureux. C'est d'ailleurs ce qui a rassuré nos partenaires de l'Union européenne. Les pratiques du passé sont à jamais révolues. Nous sommes maintenant très vigilants. Les sociétés étrangères qui pêchent dans nos eaux doivent avoir pignon sur rue dans le pays. Autrement dit, nous ne délivrons plus de licence à une société de pêche étrangère. Elle doit être associée à des Guinéens auxquels on pourra appliquer le droit guinéen. Et les licences sont délivrées pour des zones de pêche bien précises et pour des espèces bien définies. Les débarquements se font sous la surveillance des agents du Centre national de surveillance et de protection des pêches (CNSP). Ceux-ci s'assurent que les espèces pour lesquelles les licences ont été délivrées sont bien celles qui ont été pêchées mais également que les qualités recommandées ont été respectées en termes de taille et de grosseur. Ce nouveau dispositif nous permet de protéger vraiment les ressources. Dans le passé, les bénéficiaires de licence de pêche n'avaient aucune considération pour la récolte des ressources, ils prenaient même les juvéniles et compromettaient la reproduction des espèces. Aujourd'hui ce n'est plus le cas, nous surveillons et le débarquement des quotas et les quantités qui sont expédiées à l'étranger. Nous avons ainsi l'assurance que nos ressources sont protégées et que leur exploitation est durable.

Donc le citoyen et l'Union européenne sont désormais assurés qu'un bateau de pêche étranger bénéficiaire d'une licence vient d'abord présenter ses produits aux autorités guinéennes, pour prouver qu'il a respecté les normes requises, avant de s'en aller ?

Tout à fait ! C'est la nouvelle règle. Quiconque y déroge ne pourra pas bénéficier de licence de pêche prochainement. On peut même lui imposer des pénalités pour infraction au code de la pêche.

Malgré sa richesse en ressources halieutiques, la Guinée est longtemps restée le pays côtier de la sous-région qui consomme le moins de poisson par habitant. Depuis votre arrivée à la tête du département de la Pêche, la tendance s'inverse-t-elle ?

Je pense bien que oui. On trouve aujourd'hui beaucoup plus de poisson sur le marché national. La seule réserve, c'est que le poisson coûte encore cher pour le consommateur moyen. Ce qui est normal, parce que nous n'avons pas encore mis en œuvre une politique des prix du poisson. Nous voulons désormais que l'opérateur de pêche et la population soient en harmonie par rapport aux prix qui vont être fixés afin qu'ils soient accessibles à tous les consommateurs. Pour l'instant, nous pensons être sur la bonne voie. La tendance dont vous parlez est en train de s'inverser. Et si elle se maintient, on pourra parler très prochainement en Guinée de suffisance alimentaire en produits halieutiques.

Suite à la page 10

Suite de la page 9

Y compris à l'intérieur du pays, en mettant en place notamment une politique de péréquation des prix, comme pour les carburants ?

Exactement ! Dans le cadre d'une politique de proximité, nous voulons encourager les opérateurs à installer des centres frigorifiques à l'intérieur

du pays et à y déposer régulièrement des stocks. Ils se rapprocheront ainsi de la population et assureront à tous les consommateurs l'accessibilité aux produits halieutiques. Ce qui s'applique à Conakry en termes d'abondance et de prix doit l'être à Yomou, Beyla, Siguiri ou Tougué. Exactement comme pour les carburants.

En attendant, la pêche artisanale supplée heureusement au manque. Du moins dans la région côtière. Quelle politique mettez-vous en œuvre pour booster ce secteur, par des appuis techniques et autres ?

Il s'agit d'abord de permettre aux artisans pêcheurs d'avoir accès aux crédits. Par le passé, il y avait une structure de



André Loua: «On a déjà fait un grand effort ensemble pour nous sortir de la liste noire de l'Union européenne. Nous devons maintenir la cadence». Photo: DR.

microfinance qui les soutenait, MICROPAD. Malheureusement, à cause de la mauvaise organisation du secteur, la microfinance a été obligée de fermer ses portes. Donc, nous voulons relancer cette activité pour soutenir les artisans pêcheurs et aussi les accompagner dans l'acquisition d'intrants de pêche bon marché et réglementés. Les pêcheurs artisanaux guinéens utilisent aujourd'hui des outils de pêche qui ne sont pas recommandés. Les filets mono-filaments, par exemple, deviennent un danger potentiel pour nos ressources halieutiques lorsqu'ils sont abandonnés dans les eaux. Donc, nous allons faciliter aux pêcheurs l'acquisition d'intrants biodégradables et à bon prix. Lors de ma récente mission en Chine, nous avons mené des négociations. J'ai demandé aux partenaires chinois de ne plus exporter les mono-filaments en Guinée et, au contraire, de nous aider à avoir les filets recommandés qui permettront à nos artisans de respecter notre politique de protection de l'environnement.

Pour terminer, que voudriez-vous dire aux opérateurs qui ont une pêcherie en Guinée ?

Je dirai à mes compatriotes qu'on a déjà fait un grand effort ensemble pour nous sortir de la liste noire de l'Union européenne. Nous devons maintenir la cadence. L'essentiel n'était pas de nous retirer de cette liste mais de renforcer les mesures de surveillance et la bonne gestion de nos ressources halieutiques. C'est extrêmement important. Car si nous ne gérons pas bien ces ressources, nous allons les gaspiller et les épuiser. Finalement, nous n'en aurons plus à exploiter. Et s'il n'y a plus de pêche, la situation socioéconomique va s'aggraver. Nous prenons donc les dispositions nécessaires pour assurer l'exploitation raisonnable de nos ressources. J'appelle tous les opérateurs guinéens qui ont une pêcherie dans le pays, qu'ils soient industriels ou artisans, à observer la rigueur dans l'application de la réglementation, à respecter les codes et, bien évidemment, à accepter de réduire la pression sur nos ressources halieutiques. Par le passé, on alignait plus de cent bateaux par trimestre. C'est énorme ! Nous avons 350 kilomètres de littoral. Quelle que soit la richesse de nos eaux en ressources halieutiques, nous ne pouvons pas nous permettre de les surexploiter. Donc, je compte sur les industriels et les artisans de pêche guinéens et j'en appelle à leur sens de la responsabilité et de la citoyenneté. Ensemble, nous devons gérer convenablement nos ressources halieutiques, pour le plus grand bonheur de nos populations et de notre pays.

Votre département communique-t-il les quantités pêchées par les bateaux autant que le nombre de licences vendues ? L'information est-elle accessible au public ?

Oui, actuellement le Programme régional des pêches de l'Afrique pour la Guinée (PRAO-Guinée), enregistre toutes les données statistiques et les diffuse. D'ailleurs, nous venons d'adhérer au Groupe consultatif international sur la transparence dans le secteur des pêcheries (FITI), et j'attends une visite très prochaine de son président en Guinée. Cela prouve la volonté du gouvernement guinéen d'amener la transparence dans la gestion du secteur des pêches. Donc, à ce niveau, il n'y a pas de problème.

Réalisée par
El Béchir

REPUBLICQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

VILLE DE CONAKRY

23
AVRIL 2017
22
AVRIL 2018

UNESCO
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conakry
Capitale mondiale
du Livre 2017

9^e édition
LES
72H
DU LIVRE

Le plus grand
événement
culturel mondial
de l'année.

www.conakrycapitalemondialedulivre.com

Afriquevision.info
Tout sur le continent en un clin d'œil

www.afriquevision.info

Libre Tribune / La nomination de Chérif Bah en remplacement de Bah Oury ne viole pas les statuts de l'Ufdg

Une décision portant nomination d'un vice-président par intérim est tombée le 16 mars 2017. Le président de l'UFDG, Elhadj Cellou Dalein Diallo a le devoir de prendre ses responsabilités lorsque le parti en a besoin. D'après l'article 12 du règlement intérieur de l'UFDG, «...Le président veille au maintien de la ligne politique du parti ». La ligne du parti présentement est que l'UFDG s'inscrit dans l'opposition pour diverses raisons qui sont entre autres, les violations des droits humains (80 manifestants tués y compris des élèves et d'étudiants...), l'impunité, les marchés de gré à gré, violations des accords signés, non-organisation des élections à des dates précises.

Lorsque M. Bah Oury était vice-président de l'UFDG décide de rencontrer M. Alpha Condé en date du 31 octobre

2015 sans en aviser son président, encore moins la direction nationale, il a violé la discipline du parti.

En sa qualité de vice-président, M. Bah Oury est allé jusqu'à créer des structures parallèles en France, mais jamais une décision de l'exclure n'avait été prise en ce moment malgré que cela constitue une violation de la discipline du parti notamment l'article 48.2 du règlement intérieur qui stipule : «...tout responsable doit obligatoirement suivre et observer la discipline parti en évitant d'imposer sa volonté personnelle ».

M. Bah Oury dénigre les décisions du parti devant les médias, il avait refusé toute médiation allant dans le sens de l'apaisement. Il devrait porter ses revendications au sein des structures internes de l'UFDG. Ainsi, il viole l'article 47 du règlement intérieur de

l'UFDG précisant que «... tout responsable de l'UFDG doit avoir l'obligation de réserve ».

Certes, l'exclusion n'est toujours pas la bonne réponse, mais face à l'indiscipline, la contestation des instances dirigeantes, surtout l'opposition catégorique à la ligne du parti peut donner lieu à des sanctions sévères. Pour ce faire, le 4 février 2016, une décision d'exclure Bah Oury a été prononcée.

Cette affaire de l'UFDG n'est pas forcément guinéo-guinéen. Dans toute organisation de grande envergure, il peut y avoir d'exclusion, de démission et parfois de radiation. L'exemple de la France illustre bien cela, c'est le cas de Rama Yade qui a été exclu le 29 octobre 2015 du Parti radical pour les mêmes faits cités ci-dessus, J-M Le Pen qui est l'un des fondateurs du Front national a

été exclu le 20 août 2015 et Nathalie Kosciusko Morizet a été elle aussi évincée de son poste de vice-présidente déléguée des Républicains en décembre 2015 pour son désaccord avec la ligne de Nicolas Sarkozy.

Aussi, l'article 12 du règlement intérieur de l'UFDG: «... toute décision engageant la vie du parti, le président doit se référer au Bureau exécutif». Il faut tout de même rappeler que le Bureau exécutif national est sous l'autorité du président (article 10 du règlement intérieur).

Une décision de nomination d'un vice-président en la personne de Ibrahima Chérif Bah en remplacement de Bah Oury ne viole nullement les statuts ou le règlement du parti. Surtout qu'il est précisé sur l'acte de nomination qu'il est nommé par intérim qui sous-entend qu'il est là, le temps qu'un congrès soit

organisé dans les délais prévus par le statut à savoir « qu'un vice-président est élu pour un mandat de cinq ans » (article 14-6-9 du statut de l'UFDG).

Pour finir, ce que tous les organes de l'UFDG (vice-président, bureau exécutif national, conseil politique, fédération, section, comité de base) sont sous l'autorité du président.

Cela est précisé sans ambigüité à l'article 10 du règlement intérieur. A partir du moment où le Bureau exécutif national qui est l'organe d'exécution des décisions est sous l'autorité du président, il (président du parti) a une marge de manœuvre pour prendre des décisions allant dans le sens des intérêts du parti selon les besoins.

Par **Abdoulaye BAH**
Secrétaire général UFDG Ile
de France Nord-Est.



Communiqué de presse

RUSAL offre 40 000 doses de vaccins contre la rougeole au gouvernement guinéen

Conakry, le 17 mars 2017: la société RUSAL (code commercial sur la bourse des valeurs de Hong-Kong : 486, sur Euronext: RUSAL/RUAL, sur la bourse de Moscou RUAL/RUALR), l'un des premiers producteurs mondiaux d'aluminium, a fait un don de 40 000 doses de vaccins contre la rougeole au gouvernement de la Guinée pour lutter contre l'épidémie de cette maladie au pays.

La société RUSAL a été le premier des investisseurs étrangers à répondre à l'appel du ministre de la santé de la Guinée adressé à la communauté internationale à contribuer à l'éradication de l'épidémie de rougeole dans le pays. Outre la remise de vaccins, RUSAL utilise également son Centre de recherche en épidémiologie, microbiologie et de soins médicaux (CREMS) dans la région de Kindia pour l'hospitalisation des malades de la rougeole. Afin de réaliser cette tâche, le CREMS a été inclus dans le système national de lutte contre la propagation des maladies infectieuses. Le centre de recherche en épidémiologie, microbiologie et de soins médicaux (CREMS) a été construit par RUSAL en 2015 pour lutter contre l'épidémie d'Ebola en Guinée. Les investissements de RUSAL dans la construction de ce centre s'élève à plus de 10



millions de dollars US. Les possibilités du CREMS permettent d'hospitaliser simultanément plus de 60 malades. L'hôpital du CREMS est divisé en deux zones: l'une pour les patients dont le diagnostic est confirmé, l'autre pour les patients présumés atteints de la rougeole. Les diagnostics des patients seront menés par des spécialistes du laboratoire moderne de diagnostic de Rospotrebнадзор (Service fédéral de surveillance dans la sphère de sécurité des

droits des consommateurs et la prospérité humaine de la Fédération de Russie). RUSAL qui évolue en Guinée depuis 2001, est l'un des plus grands investisseurs dans ce pays. En Guinée, RUSAL possède la Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK), également le complexe bauxite-alumine de Friguia. En dehors de cela, RUSAL continue la Réalisation du projet pour l'exploitation du plus grand gisement de bauxite au monde «Dian-Dian» dans la

région de Boké. La réserve prouvée du gisement de «Dian-Dian» est de 564 millions de tonnes.

Information sur la Société
UC RUSAL (www.rusal.com) est le leader de l'industrie mondiale d'aluminium. En 2015, la société a regroupé près de 7% de la production mondiale de l'aluminium et 7% de l'alumine. Elle emploie près de 61 000 personnes. La Société RUSAL est représentée dans 19 pays du monde sur 5 continents. La Société réalise

ses produits essentiellement sur les marchés de l'Europe, de l'Amérique du Nord, du Sud-Est asiatique, au Japon, en Chine et en Corée. Les actions ordinaires de RUSAL sont cotées à la Bourse des valeurs de Hong Kong (code commercial 486). Les actions globales dépositaires représentant les actions ordinaires de RUSAL sont cotées sur le Terrain professionnel de la bourse NYSE Euronext à Paris (code commercial RUSAL selon le Règlement S; code commercial RUAL selon la Règle 144A). Les acquits dépositaires russes émis pour les actions de la Société sont cotés aux Bourses des valeurs de la Bourse monétaire interbancaire de Moscou (code commercial RUAL/RUALR).

Les informations contenues dans ce communiqué de presse sont uniquement destinées aux médias. Les données présentées dans ce communiqué de presse sont d'actualité à la date de publication et peuvent changer au fil du temps.

Contacts:
Yuriy Grigoryev
+224 623 23 00 10
Yuriy.Grigoryev@rusal.com



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

L'assurance d'une vie bien protégée
La CNSS, l'institution qui garantit
les travailleurs et leurs familles

Elle assure

Des indemnités de maternité et des prestations familiales
Des prestations en nature et en espèces, en cas d'accidents
du travail et maladies professionnelles
Des pensions de retraite de survivants et d'invalides
Des prestations de l'assurance maladie



Invitation à lire le quotidien en ligne

lecourrier
deGonakry.com



L'information citoyenne
www.lecourrierdeconakry.com
Courriel: lecourrierdeconakry@gmail.com



MAJ-AFRIQUE INTERNATIONAL

Centre Panafricain de Conseil, d'études et de Renforcement des Compétences
Formation Continue - Conseil - Etudes - Accompagnement
Extenseur des Capacités-Leader de la formation sur-mesure



Siège Social : Croisement Bd Mohamed VI & Bd la Résistance - Quartier Gironde - 70 Rue Libourne,
Immeuble Résidence du Centre 4e étage Bureau N° 013_ 20000, Casablanca Mers Sultan-Maroc.

CONTACTS A CASABLANCA

Tel: +212 5 22 45 14 74_ Fax: +212 5 22 45 14 57/ GSM: +212 6 67 10 12 60 /+212 6 70 68 61 70
E-mail: contact@majafrique.com_ Site Web: www.majafrique.com

CONTACT A CONAKRY

Gsm: +224 622 30 46 84 / 669 37 24 48
Email : scama84@yahoo.fr



El Hadj SEKOU CAMARA
Directeur Délégué
GUINEE CONAKRY

Retrouvez en live toute l'actualité politique, sportive, culturelle et people
Guinéenne en photos et vidéos.

A retrouvez sur Facebook et Twitter : [conakrylemag](https://www.facebook.com/conakrylemag)
www.conakrylemag.com
contact@conakrylemag.com



ONAKRYLEMAG.com
ACTUALITÉS GUINÉE

**BAR ADMIRABLE
PLEIN AIR**

Un cadre idéal pour
les grandes retrouvailles

**Chez Tonton
Dacky**

Rendez-vous à
Kissita
GBESSIA CITÉ DE L'AIR
SUR LA T2 AÉROPORT - CHÂTEAU D'EAU
Tél: 622 98 78 36

Bar de 50 places
Terrasse couverte pour votre confort
Plein air de 150 places pour non-fumeurs

**ACTU
CONAKRY**

LA RÉFÉRENCE DE L'ACTUALITÉ GUINÉENNE SUR LE WEB



L'information guinéenne, c'est sur
www.actuconakry.com
Tel: +224 622 56 56 67
+224 657 36 36 26
E-mail : actuconakry@gmail.com